

**Motion M1007.07 Jacques Crausaz/
Emanuel Waeber**
(loi sur les régions)¹

et

**Motion M1039.07 Jacques Bourgeois/
Charly Haenni**
(loi spécifique sur la politique régionale)²

Prise en considération commune

Crausaz Jacques (*PDC/CVP, SC*). Je vous laisse peut-être dix secondes pour revenir dans le 21^e siècle. La région c'est quoi? La région pourquoi faire? C'est avec la conviction de l'importance des régions et pour faire avancer les réponses à ces questions que les deux motions ont été déposées.

La première inscrite à l'ordre du jour de la session de juin 2008 a été retirée en demandant qu'elle soit traitée en même temps que la deuxième motion. C'est chose faite aujourd'hui et j'en remercie le Bureau. Avec bien sûr des nuances. Elles ne sont, et de loin, pas complètement rédigées, les deux motions visent le même but: faire des régions des institutions dotées d'instruments efficaces de gestion et d'action en matière d'aménagement régional du territoire, en matière de développement économique, relais de la promotion économique cantonale, en matière d'infrastructures régionales pour la mobilité, le sport, la culture et les loisirs. Le Conseil d'Etat répond «non» aux deux motions avec en grande partie les mêmes arguments. Je veux réfuter les deux arguments principaux invoqués contre ces motions.

Le premier argument c'est la désormais célèbre NPR. On nous dit que la NPR et les dispositions de la loi sur la promotion économique (LPEc) y relatives sont suffisantes et règlent tous les problèmes régionaux. Dans les faits, la NPR n'a rien d'une politique régionale structurante. C'est un instrument de politique économique, un instrument de développement économique qui vise l'emploi et l'innovation. C'est très bien, mais cela ne règle en rien le problème des régions. Il est faux de dire qu'il y a un volet régional dans la LPEc. Au contraire, tout a été biffé dans cette loi, dans la mesure où la question régionale serait réglée dans une autre loi.

La NPR c'est 34 millions sur quatre ans. Il est important pour l'équilibre du canton que ces fonds soient investis sur l'ensemble des régions du canton. C'est le contraire. La mise en œuvre de la NPR exige des acteurs régionaux organisés et capables de susciter, d'encadrer, de monter des projets innovants. Il ne suffit pas de lancer des idées, de définir des programmes pluriannuels, de signer des conventions programmes, il faut ensuite quelqu'un pour faire. Dans ce sens, les régions ont un rôle important à jouer. C'est d'ailleurs le constat auquel est arrivé également le professeur Pasquier, chargé d'analyser les mesures à prendre en matière de gouvernance pour la mise en œuvre de la NPR.

Le deuxième argument est le danger d'ajouter encore un niveau institutionnel entre le canton et les communes. Cette objection résulte ou résulterait de l'analyse du groupe de travail qui planche sur une hypothétique réforme des structures territoriales dont on peut par ailleurs douter qu'il en sorte une proposition sérieuse. Ajouter un niveau institutionnel, ce n'est pas ce que nous voulons. La région organisée se substituerait naturellement aux associations de communes qui actuellement ont en charge les responsabilités et le développement d'une région. Les associations de communes sont un bon instrument pour traiter un objet précis, mais montrent leurs limites lorsqu'il s'agit de conduire une politique de développement régional. L'institution de région permettrait d'améliorer le mode de gouvernance et le contrôle démocratique de ces institutions, de mieux régler les problèmes de financement des projets régionaux, d'y associer les milieux économiques et associatifs. Cela dit, la région c'est d'abord un territoire. Parler de région à géométrie variable en s'inspirant de la NPR, c'est véritablement n'importe quoi! En fait, la NPR postule des projets à géométrie variable qui, bien sûr, peuvent couvrir un territoire à géométrie variable. C'est tout autre chose qu'une région institutionnelle à géométrie variable qui est de toute manière ingérable.

Ce que nous voulons par ces motions, c'est reconnaître l'importance des régions, en les dotant des instruments qui leur permettront de jouer pleinement leur rôle dans le développement de ce canton. Pour être fort, le canton doit s'appuyer sur des régions fortes, relais de la politique économique cantonale et fédératrice des volontés communales.

Vous l'aurez compris, je considère les deux motions comme largement équivalentes. L'important est que l'une, au moins, passe la rampe de votre scepticisme. Je suis convaincu, comme vous je l'espère, qu'il faut un centre cantonal fort, constitué en une région forte autour de la capitale cantonale. C'est fait, l'agglomération est constituée. Je suis non moins convaincu que le reste du territoire cantonal doit aussi être fort et constitué en forme de région territoriale opérationnelle dotée d'instruments d'action efficaces et contrôlée démocratiquement. Alors, visionnaires de ce Parlement, unissez-vous et soutenez ces deux motions.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Dans sa réponse du 10 mars 2009 à la motion Bourgeois/Haenni, le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion. Il dit se rallier à l'avis du comité de projet des structures territoriales. Il ne peut retenir l'idée de régionalisation préconisée par les auteurs de la motion. Néanmoins, il a une certaine compréhension pour la demande des motionnaires visant à définir des politiques sectorielles régionales. La motion Bourgeois/Haenni a été déposée le 16 novembre 2007. On doit reconnaître que depuis cette date le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités dans la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale. Il a révisé la loi sur la promotion économique acceptée par le Grand Conseil, en y ajoutant un volet régional; cette révision met l'accent sur l'innovation.

Par cet instrument législatif, le Conseil d'Etat répond à une priorité de cette nouvelle politique régionale, celle de mettre en place des conditions cadres compétitives

¹ Déposée et développée le 13 mars 2007, *BGC* p. 280; réponse du Conseil d'Etat, le 27 mai 2008, *BGC* p. 1089.

² Déposée et le 16 novembre 2007, *BGC* p. 1871; réponse du Conseil d'Etat le 10 mars 2009, *BGC* de mai p. 782.

pour l'économie régionale en mettant toujours l'accent sur l'innovation. Certes, ce volet important doit être soutenu mais cette nouvelle politique régionale ne se limite pas à l'économie. L'autre priorité consiste à promouvoir des structures de production et de services basées sur les ressources spécifiques des régions de montagne et du milieu rural en général: énergie, économie agricole, formation, parallèlement aux politiques sectorielles. Et c'est sur ce volet, qui touche particulièrement les régions décentralisées, qu'on trouve un vide législatif qui pourrait, s'il était comblé, lier les acteurs institutionnels: communes, canton, districts avec des acteurs privés ou corporatifs ou associatifs.

La cohésion géographique, le rationalisme économique et l'exécution commune de tâches priment les frontières institutionnelles pour la formation des régions. Donc, en aucun cas, les régions ne doivent être un nouvel échelon institutionnel dans le canton ni se substituer aux districts. Une nouvelle loi ne doit pas délimiter les régions mais fixer des critères à respecter pour la création. Avec une loi spécifique, le canton reconnaît l'importance et le rôle des régions. La loi devrait donner aux régions une légitimité politique qui leur sera utile pour exercer leurs tâches. Elle permettrait de préciser les règles de collaboration avec le canton ainsi que l'affectation de moyens financiers. Si certains cantons choisissent cette voie, c'est bien pour atteindre au mieux les buts et objectifs fixés dans la loi fédérale, en particulier ceux d'aider toutes les régions à s'adapter à l'économie globalisée.

Je rêve d'un canton de Fribourg ambitieux, qui saura utiliser à travers cette notion de régions, une source d'harmonie et d'équilibre entre la ville et la campagne, entre la politique et l'économie, entre le tourisme et la culture pour enrichir nos espaces de vie au-delà de notre territoire administratif. Sans toucher nos institutions, sans modifier nos structures territoriales, osons utiliser cette nouvelle politique régionale pour ouvrir nos régions vers l'extérieur de ce canton plutôt que de subir la régionalisation des cantons voisins! Malgré la réponse négative du Conseil d'Etat, malgré l'opinion majoritaire de ce parlement – que je devine – je crois toujours et de plus en plus à la nécessité d'une loi spécifique au vu de l'importance de ses effets collatéraux pour l'ensemble du canton et pour atteindre les buts et les objectifs du cadre légal fédéral.

Avec ces arguments, je vous demande bien sûr de soutenir cette motion, préférant savoir clairement que le Grand Conseil ne veut pas ou veut une véritable loi cantonale sur la nouvelle politique régionale.

Bussard Christian (*PDC/CVP, GR*). Nul n'est prophète en son pays! C'est bien ce qu'ont dû penser, M. le Président, M. le Commissaire du gouvernement, chers collègues, nos deux collègues Crausaz et Waeber lorsque le vote du groupe démocrate-chrétien a sanctionné par un refus leur motion visant la création d'une loi sur les régions et notre groupe de refuser également, dans la lignée, la motion Bourgeois/Haenni qui va dans le même sens.

La majorité du groupe démocrate-chrétien est d'avis qu'il appartient aux communes et aux préfets des districts de se mettre à table pour définir les tâches communes et les bases juridiques pour développer une vé-

ritable politique régionale. Laissons au canton le soin d'appuyer les projets par le biais des instruments de la NPR!

Tout en partageant les soucis des motionnaires, qui s'inquiètent de la tournure et des premières réflexions du comité du projet des structures territoriales, notre groupe, du moins sa grande majorité, est d'avis qu'il est prématuré de légiférer aujourd'hui sans attendre le rapport du Conseil d'Etat qui suivra les travaux liés aux structures territoriales.

Et avec le fervent espoir que nous ne devons pas devenir des «Mathusalem» pour prendre connaissance de ce rapport, la grande majorité du groupe démocrate-chrétien refusera ces deux motions.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Le groupe de l'Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt des deux motions et les soutiendra de manière résolue.

Pour nous, il ne s'agit pas de savoir s'il faut des régions ou pas de régions puisque, en fait, à travers la LATeC que nous avons approuvée il n'y a pas très longtemps, ces régions sont déjà encouragées. Il ne s'agit pas de ça. Il s'agit d'un objectif institutionnel et de trois raisons de coordination qui impliquent le niveau régional.

L'objectif institutionnel c'est que, à part un canton fort et des communes fortes, pour que le canton de Fribourg soit fort, il a besoin d'un niveau où les communes peuvent organiser leur collaboration d'un côté, cadrer leur collaboration et en même temps, d'un même niveau où le partenariat entre le canton et les communes organisées peut se donner. Ce partenariat entre le canton et les communes est essentiel sur la base, à part ça, d'organisations intercommunales fortes elles aussi. Au moment où les autres cantons s'organisent sur une base territoriale dans le cadre de la mise en œuvre de la NPR, c'est une responsabilité essentielle pour le canton d'organiser institutionnellement la collaboration au niveau de son propre territoire.

Maintenant, les trois raisons particulières qui nous poussent à soutenir cette motion sont les suivantes. La première, c'est qu'il y a les problèmes d'aménagement qui ne sont pas bien traités si on ne les traite pas au niveau régional. Le premier, c'est l'aménagement urbain. Il ne s'arrête pas aux frontières des agglomérations. On définit les agglomérations pour promouvoir la densification; or l'étalement urbain va au-delà. Dans quel cadre, va-t-on maîtriser, juguler cet étalement – je dirais – sauvage? Le niveau régional est par excellence le niveau auquel il faut le faire. A l'inverse, les régions rurales prètent des services très importants en matière de loisirs, de détente, de résidence pour les urbains que nous sommes la plupart d'entre nous. Or elles ne reçoivent aucune compensation ou des compensations insuffisantes, ce qui fait qu'elles ont des problèmes. Cette relation urbain-rural est aussi une dimension qui doit être traitée au niveau régional. A cela, s'ajoute le problème de la coordination entre l'aménagement du territoire et la promotion économique à travers la NPR. Ces deux grandes politiques territoriales – si elles doivent être coordonnées – c'est aussi au niveau régional. Comme on le voit très bien avec des plans directeurs stratégiques, comme dans la Broye par exemple, où ces deux aspects-là: l'aménagement et la promotion

économique sont le cœur de ces exercices de planification.

Le troisième argument, c'est celui du quatrième niveau, fameux! Or le paradoxe, c'est que le canton de Fribourg l'a déjà créé! Il a déjà créé ce quatrième niveau avec les agglomérations. Donc, il ne s'agit pas du tout d'en créer un autre. On peut très bien mettre en œuvre un niveau de coordination des planifications de niveaux local et cantonal par les régions et ça sans mettre sur pied un quatrième niveau institutionnel, comme le montrent les nombreux exemples des autres cantons voisins, qui mettent le même cadre institutionnel fédéral en œuvre.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste est très attaché à la notion de régions. Il n'est pour nous plus envisageable de planifier notre développement économique, notre aménagement du territoire, nos transports publics, et j'en passe, autrement que de manière régionale, voire cantonale. La récente LATeC adoptée par notre assemblée permet aux communes de se regrouper en régions pour planifier l'aménagement du territoire. Nous invitons donc un maximum de communes à user de cet instrument qui leur est offert.

Cependant, il nous paraît prématuré de créer une loi sur les régions alors qu'une réforme des structures territoriales est en cours d'étude. Celle-ci devra toutefois répondre aux préoccupations des motionnaires.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste refusera les deux motions.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die beiden Motionen verfolgen mit Nuancen, wie gesagt, im Wesentlichen das gleiche Ziel: eine Verankerung oder Definition der Region durch das Gesetz – dies auch im Hinblick auf die neue Regionalpolitik. Diese ist aber in der Zwischenzeit im Gesetz für die Wirtschaftsförderung untergebracht. Die Regionen sind heute in verschiedenen Interessenvertretungen – seien dies nun Gemeindeverbände, Tourismusorganisationen, Agglomerationen oder andere zum Teil auch überkantonale Verbände wie zum Beispiel der Biotopverbund Grosse Moos – recht gut bis sehr gut organisiert. Bezüglich der neuen Regionalpolitik ist es primär an diesen regionalen Organisationen, Projekte auszuarbeiten, zu präsentieren und einzureichen, um das zur Verfügung stehende Geld abzuholen. In diesem Rahmen sind ja auch schon Beiträge geflossen. Heute gibt schon das Andiskutieren von neuen territorialen Strukturen zu Kontroversen und Emotionen Anlass und erregt die Gemüter. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist deshalb der Absicht, nicht zusätzlich und voreilig per Gesetz den Begriff einer Region zu definieren. Wir werden deshalb die beiden Motionen in grosser Mehrheit, wie vom Staatsrat vorgeschlagen, ablehnen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le développement économique d'une région peut se réaliser uniquement en travaillant ensemble. Nous ne pouvons concevoir que le projet d'envergure soit porté uniquement par une commune. Nous devons rivaliser avec des régions fortes, que sont Berne et Lausanne. Seul une union forte peut l'emporter. La réalisation d'infra-

structures d'intérêt général nécessaire pour une région ne voit souvent pas le jour, car les interlocuteurs sont nombreux et divisés. Pour ces raisons, je soutiendrai ces motions avec les remarques suivantes.

Il est important de définir les buts à atteindre lors de l'élaboration de la loi. Voulons-nous nous arrêter à une association dans le but de promouvoir certains projets et les élaborer? Ou voulons-nous prévoir une gestion de l'aménagement du territoire en commun? Dans ce cas, ne faisons pas la même erreur qui a été faite lors de l'élaboration de la loi concernant les agglomérations qui ne prévoit pas de volet fiscal. Les coûts d'aménagement des zones industrielles, ainsi que les retombées fiscales doivent être répartis entre les communes membres si nous voulons une association dynamique. Le district de la Sarine est divisé par la création de l'agglomération. Seul une association de communes de tout le district de la Sarine pourrait permettre à tous de tirer à la même corde.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Als überzeugte Vertreterin der Meinung, dass starke Regionen nötig sind für einen starken Kanton, kann ich die Bedenken der Motionäre gut verstehen. Um starke Regionen zu haben, braucht es Strukturen. Es ist eine Illusion, wenn man glaubt, ohne Strukturen könne man sich stark einbringen. Wir haben diese Frage schon in der Regionalplanung diskutiert, wo sich gezeigt hat, dass es nicht einfach ist, eine Region zu definieren. Die «géométrie variable» ist eine Tatsache. Je nach Aufgabe braucht diese Struktur andere Partner. Meines Erachtens anerkennt der Staatsrat diese Aufgabe hier und da zu wenig und unterstützt die Bemühungen der Regionen oft moralisch zu wenig, da er Angst hat, dass man etwas von seinen zentralen Bemühungen abweicht, weil er gegenüber den anderen Kantonen einen starken Kanton haben will. Und deshalb bin ich sehr gespalten: Bringt ein neues Gesetz wirklich etwas anderes? Können wir da wirklich mehr, was wir brauchen – diese Vision von den Regionen, wie sie sich einbringen im Kanton und überkantonale? Entspricht ein neues Gesetz dem Ziel, welches wir erreichen müssen? Ich sehe dies zur Zeit nicht, obschon ich die Anliegen unterstütze. Deshalb werde ich mich enthalten, mit der Bitte an den Staatsrat, die Rolle der Regionen nochmals zu überdenken. Es geht nicht nur um Verwaltungen und um Bezirke, sondern es ist wirklich diese Aufgabe der Regionen, die sie in den Staat einbringen müssen.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). A entendre tous les intervenants et surtout les motionnaires et celles et ceux qui appuient le fait de créer une loi sur les régions, je peux très bien comprendre ces personnes parce qu'il semblerait qu'ils n'aient pas la chance d'être d'une région comme la mienne. Dans ma région, on se sentait aussi perdu. Mais on a su faire une région même intercantonale sans loi sur les régions. On a tout entre nos mains pour le faire sans loi supplémentaire. Le député Thévoz nous dit qu'il faut cette loi supplémentaire pour développer une région, pour planifier une région. La Broye était organisée. Nous avons un plan régional, on n'a pas besoin de cette loi. La LATeC nous suffit. Il suffit maintenant de passer à l'action. La loi sur

les communes nous permet de nous mettre en région. Même s'il faut intégrer des privés, on peut se mettre ensemble. M. le Député Crausaz, vous avez beau dire non! J'en ai la meilleure preuve, dans la Broye ceci existe, même de manière intercantonale.

Le seul petit bémol, là je peux appuyer ma collègue la députée Feldmann, de temps à autre on aimerait ressentir un peu plus d'appui du canton vis-à-vis de ces régions. Mais ce n'est pas cette loi qui règlera ceci. C'est à nous d'intensifier la collaboration avec le canton. Il y a les communes, les districts avec les préfets, et ensuite le canton. Si on met encore une loi sur les régions là entre deux, mais où est l'ouverture?

Mon collègue, René Kolly, a dit: «ouverture vers l'extérieur». La région, il la faut, mais pour s'ouvrir vers l'extérieur, nous n'avons pas besoin de loi sur les régions. Mesdames et Messieurs, voyons plus loin. Travaillons déjà avec tous les instruments que nous avons à notre disposition et ensuite ne perdons pas de temps à créer une loi sur les régions. Actuellement, nous avons les instruments. Utilisons déjà au mieux ces instruments.

Je vous demande donc de refuser ces deux motions.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je crois que M. Bachmann a dit ce qu'il fallait dire. Tout est déjà possible aujourd'hui sans une loi supplémentaire. Dieu sait si souvent on nous reproche de multiplier les lois. Y a-t-il vraiment un problème des régions? Je pense qu'il y a plutôt un problème du canton s'il reste isolé. A multiplier les couches politiques et démocratiques, qui retrouvera-t-on à la tête de ces régions si on les institue? Sûrement toujours les mêmes personnes qui seront encore plus sollicitées. M. le Député Crausaz fait le pari que l'étude sur les structures territoriales débouchera sur pas grand-chose. Moi, je fais le pari qu'il sera très surpris par les conclusions de cette étude. Je souhaite que le Grand Conseil le soit aussi.

Dans la nouvelle politique régionale de la Confédération, si on peut l'appeler comme cela, on a défini trois métropoles (Bâle, Zürich et Genève) et le canton de Berne essaie d'avoir l'appui du canton de Fribourg pour exister. Les dimensions au niveau suisse sont très différentes de celles dont on parle aujourd'hui. Pour les inégalités de traitement, j'ai envie de le dire à M. le Député Thévoz, vous pourrez vous prononcer cette année encore sur la péréquation des ressources, mais surtout sur l'introduction d'une péréquation des besoins financée par le canton et qui compensera les inégalités dans ce canton et surtout entre les communes qui ont le plus de charges sociales.

Si vous regardez les problèmes des entreprises aujourd'hui, il y avait encore un reportage ce matin à la radio romande, ces entreprises ont recours au chômage partiel. Ce n'est pas d'avoir des régions supplémentaires dans le canton de Fribourg ou de renforcer que ça amènera une amélioration. Les problèmes viennent car l'économie mondiale tousse aux Indes, au Japon, en Asie, en Amérique. C'est une illusion de penser que l'on pourrait résoudre certains problèmes, mais ce n'est pas ce que prétendent les motionnaires non plus, uniquement par cette nouvelle loi. Il faut reconnaître que, dans les régions qui se sont prises en charge, il

s'est fait un travail remarquable, mais on se sent rapidement à l'étroit par rapport aux nouveaux défis, par rapport à la formation supérieure, par rapport aux transports, à l'énergie, plus rien ne s'organise sur le plan régional. Cela demande des solutions plus larges et mieux concertées. Cela n'empêche en rien les collaborations à géométrie variable, mais il n'y a plus de réponse étroite à des problèmes nouveaux qui exigent des géométries politiques nouvelles, agiles et audacieuses. Ne mettons pas des frontières de plus, là où il en faudrait moins. Si vous prenez la carte de l'Europe, je pense que ça vous a toujours frappés de voir cette petite Suisse dans cette carte de l'Europe. Vous prenez maintenant la carte de la Suisse et vous voyez le canton de Fribourg qui a une dimension raisonnable, mais avec 3% – 3,3% de la population. Si vous y ajoutez encore les drapeaux des régions – en comparaison européenne, la plupart des régions d'Europe étaient déjà plus grandes que la Suisse – je pense que l'on n'est plus en état de pouvoir contredire les évolutions normales dans ce monde économique qui est devenu difficile. Or, je pense qu'il faut faire attention au repli sur soi. Les fusions sont une solution. Je souhaite avec le gouvernement que le Grand Fribourg puisse se réaliser avec les six communes. S'il y avait une grande commune de Haute-Sarine ou une grande commune de Sarine-Ouest, une grande commune de la Basse-Broye et je pourrais continuer, on aurait des régions qui seraient dynamisées et je pense que la solution passe plutôt par là. C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat vous demande d'attendre le résultat sur les structures territoriales et de ne pas créer d'instrument spécifique qui serait une loi sur les régions.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Es wurde mehrmals gesagt, der Staatsrat sei der Meinung, dass die beiden Motionen abzulehnen seien. Wenn wir noch in der Systematik des alten Grossratgesetzes wären, würde Ihnen der Staatsrat wohl den Vorschlag machen, diese Motionen in ein Postulat umzuwandeln, damit die Regierung Ihnen in einem Bericht aufzeigen könnte, wie die berechtigte Frage einer besseren Verankerung der sektoriellen Politikbereiche in den Regionen noch optimaler gelöst werden könnte. Ich möchte ganz kurz drei Argumente wiederholen, wieso der Staatsrat gegen eine Verankerung eines neuen Gesetzes ist. Erstens: Im Namen der neuen Regionalpolitik konnte die Frage der Regionen im Gesetz über die Wirtschaftsförderung befriedigend gelöst werden. Wenn wir im Wirtschaftsbereich Fortschritte machen wollen, muss der Kanton als Leader der regionalen Innovation und der Wirtschaftsentwicklung die Verantwortung übernehmen. Das hat auch der Bundesrat, das hat auch der Bund klar gesagt, im Rahmen der neuen Regionalpolitik muss der Kanton Leadership übernehmen. Zweitens: Die Regionen müssen aber als wichtige Akteure eine zentrale Rolle spielen. Ich glaube, da sind wir uns einig, dass die Regionen hier wichtige Rollen spielen müssen und auch seit mehreren Jahren schon spielen und auch in Zukunft noch spielen werden. Es soll aber eine gewisse Flexibilität herrschen. Die Dynamik der interregionalen Zusammenarbeit, auch über die Kantons Grenzen hinweg, ist unentbehrlich für eine sinnvolle Lancierung und Um-

setzung von innovativen Projekten. Die Projekteigner müssen «à géométrie variable» ihre Projekte lancieren können und da bin ich mit Herrn Crausaz einig: Es sind nicht die Regionen, die «à géométrie variable», sind, sondern es sind die Regionen, die sich unterschiedlich, je nach Interesse für ein Projekt zusammenschliessen müssen. Wenn wir Regionen zu eng definieren, sperren wir uns gegen diese Dynamik und dann bremsen wir auch die Entwicklung. Und ein dritter Punkt noch: Die Flexibilität wurde von den bestehenden Regionen aufgenommen und umgesetzt. Wie Sie bereits wissen, haben die Regionen eine Plattform gegründet, mit welcher sie ihre Zusammenarbeit verstärken wollen. Damit tragen sie zu einer sinnvollen Bündelung der Kräfte bei. Die Einführung einer organisatorischen Zwischenstufe zwischen Gemeindebezirk und Kanton würde daher zu einer Verkomplizierung und Erschwerung beitragen.

Je suis allé hier au Forum des cent, à Lausanne, où les décideurs de toute la Romandie – il y avait environ 600 personnes – ont discuté de l'identité et du développement de la Romandie pour les années à venir. On a parlé d'initiatives de Vaud et de Genève, de collaborer ensemble pour être plus forts. On a parlé de l'initiative de M. Jean Studer, de Neuchâtel, visant à fusionner le canton de Neuchâtel avec celui du Jura. Je constate qu'il y a un dynamisme qui va au-delà des frontières cantonales, et nous irions vraiment dans une autre direction avec un repli sur notre structure interne cantonale et nous compliquerions encore la structure interne du canton. Or, actuellement nous sommes appelés à collaborer au-delà des frontières cantonales et à renforcer le canton avec les régions.

Aus allen diesen Überlegungen bittet Sie der Staatsrat, diese Motionen abzulehnen.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1007.07 Jacques Crausaz/EmanuelWeber (loi sur les régions) est refusée par 64 voix contre 18. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Gendre (SC, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 18.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/

SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

Se sont abstenus:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP). *Total: 8.*

– Au vote, la prise en considération de la motion M1039.07 Jacques Bourgeois/Charly Haenni (loi spécifique sur la politique régionale) est refusée par 67 voix contre 19. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 19.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 5.*